

ARRETE ELECTORAL MODIFICATIF

**ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE SCIENCES
RENOUVELLEMENT COMPLET DES REPRESENTANTS DES USAGERS**

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu la Loi du 31 mai 2021, modifiée, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'UFR Sciences ;
Vu l'arrêté électoral du 08 février 2024 portant élections des représentants des USAGERS au conseil de l'UFR Sciences ;

Arrête

Article 1^{er} : Modification de l'article 2

Les **6** bureaux de vote seront implantés sur les sites suivants :

- Site Saint-Charles : Bâtiment 5 – Salle 5-001
- Pôle Etoile site Saint-Jérôme : Bâtiment des langues – Salle des thèses
- Pôle Etoile site Château-Gombert : Bâtiment Joliot Curie – 1er étage – Salle de réunion du département Mécanique
- Pôle Etoile site Aix-en-Provence : **Site Montperrin – Salle Audio – Rez-de-chaussée du bâtiment principal**
- Site Luminy : Bâtiment TPR1 – 1^{er} étage – Salle 1.01
- Site Aubagne : Bâtiment A – 1^{er} étage – salle de réunion (ancienne bibliothèque)

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 08 février 2024 restent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté électoral modificatif est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site de l'UFR Sciences.

Article 4 :

La Directrice de l'UFR Sciences, Madame Laurence MOURET, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

**Pour Le Président Eric BERTON et par délégation,
La Directrice de l'UFR Sciences**



Laurence MOURET

